

Règlement d'ordre intérieur de l'école de natation

Le président de Saint-Ghislain Sports, **Fabrice Fourmanoit**, Echevin des sports et l'équipe pédagogique sportive sont heureux d'accueillir votre (vos) enfant(s) et vous remercient de la confiance que vous leur témoignez.

Ils s'efforceront de rendre cette activité aussi agréable que possible.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles ainsi que quelques recommandations en vue d'une organisation efficace.

Site :

Piscine de Saint-Ghislain, avenue de l'enseignement, 16 à 7330 Saint-Ghislain.

☎ 065/62.13.64.

Sgsports.be/ecole-de-natation/

Conditions d'inscription et inscription :

- L'enfant doit avoir **4 ans accompli** et avoir une taille **supérieure à 1m05**.
- Le dossier d'inscription disponible à l'accueil du complexe sportif ou sur notre site internet comprend une fiche d'inscription. Ce document, doit être **complété et signé** par les parents ou la personne investie de l'autorité parentale et remis au responsable de l'école de natation avant de continuer la procédure d'inscription.
- Le paiement officialise et clôture l'inscription de l'enfant et doit être réglé avant le premier cours.

Organisation :

- A votre arrivée, il est obligatoire de signaler votre présence à l'accueil.
- Les parents sont tenus de conduire leur enfant jusqu'aux vestiaires indiqués afin qu'il soit en tenue à l'heure prévue et de le reprendre à la fin des cours. Eventuellement, selon nécessité, vous êtes invités à l'assister pour se déshabiller ou s'habiller.
- L'accès aux vestiaires n'est possible que 20 minutes avant le cours.
- Les moniteurs viennent prendre les enfants à l'heure de cours dans les vestiaires et les ramènent dans ce dernier une fois le cours terminé. Les parents des enfants devant bénéficier d'une aide sont priés d'attendre dans le vestiaire.
- Les parents ne sont pas autorisés à être en bord de bassin sauf les parents des cours particuliers pour raison pratique.
- Notre responsabilité est exclusivement engagée pendant la stricte période de cours, aucune garderie n'est organisée avant ou après.

Participation (PFP) :

- La perception du paiement se fera uniquement par virement bancaire au numéro de compte **BE87 0015 9584 3794**.

- Le prix du cycle de 10 séances est de **70€**.
- Saint-Ghislain Sports accorde une réduction de 50% aux enfants domiciliés dans l'entité de Saint-Ghislain.

Horaires (sous réserve) :

Mercredi :

14h00 à 15h00	école de natation adaptée + cours particuliers
15h00 à 15h55	bonnets rouges, roses, blancs, oranges, jaunes et verts
16h00 à 16h55	bonnets rouges, roses, blancs, oranges, jaunes et verts
17h00 à 18h00	bonnets bleus clairs et foncés, loisirs + cours particuliers

Samedi :

9h30 à 10h25	bonnets rouges, roses, blancs, oranges, jaunes et verts
10h30 à 11h25	bonnets rouges, roses, blancs, oranges, jaunes et verts
11h30 à 12h30	bonnets bleus clairs et foncés, loisirs + cours particuliers
14h00 à 17h00	cours particuliers

Fréquentation :

- En principe, un enfant malade reste à la maison.
- Lorsqu'il y a risque de contagion, les parents sont légalement tenus de garder l'enfant à la maison.
- En cas d'asthme le puff doit obligatoirement se trouver dans le sac de l'enfant et les parents sont tenus de le signaler au moniteur ou responsable.
- Tout cas d'épilepsie, diabète ou autre pathologie pouvant intervenir pendant une activité physique et occasionner un accident doit être signalé lors de l'inscription.
- Les absences ne sont pas remboursées sauf maladie ou accident couverts par un certificat « longue durée » (couvrant minimum 3 séances).
- Lors de l'apparition de verrues (*molluscum contagiosum*, verrues plantaires), l'enfant ne peut participer au cours de natation et doit remettre une attestation médicale au titulaire ou bien porter des chaussons adéquats.
- Concernant les cours particuliers, toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou une attestation scolaire en cas de voyage scolaire permettant le report du cours.
- Si l'enfant est absent et son absence est justifié, vous pouvez rattraper le cours dans le cycle en cours.

Sécurité :

- Dès la sortie des vestiaires, les enfants sont pris en charge par les animateurs.
- Nous demandons aux parents qui amènent leur(s) enfant(s) de respecter les lieux mis à leur disposition (signalisation, vitesse, stationnement, ...)
- Si l'enfant doit être confié à une autre personne que celle qui est habituellement habilitée à le reprendre à la fin de la séance, les parents sont instamment priés d'en avertir les animateurs.

- Si un enfant doit être repris en dehors des heures prévues, cela doit nous être signalé et la personne qui vient chercher l'enfant nous signe une décharge.
- En cas d'accident d'un enfant, les parents (ou la personne investie de l'autorité parentale) en sont avisés le plus rapidement possible par l'animateur et assumeront la continuité des soins, à défaut ou en cas d'accident nécessitant l'urgence, le service 112 sera directement sollicité, toute décision médicale étant alors prise par les urgentistes par délégation des parents et de l'ASBL. Un formulaire d'assurance qui sera complété par le médecin lors de la première visite, leur sera remis.

Comportement général de l'enfant :

- Les enfants sont tenus de respecter les consignes qui leur sont données par écrit ou oralement par les animateurs.
- Il leur est demandé de bien se conduire, de respecter le personnel et leurs condisciples, de respecter les lieux occupés (propreté, parfait état des locaux, du mobilier, du matériel, ...). Lors de la détérioration volontaire de matériel ou autre, le titulaire de l'autorité parentale assume les responsabilités des dégâts causés.
- Si un enfant se conduit de telle manière que sa présence peut constituer une nuisance ou un danger pour ses condisciples, Saint-Ghislain Sports en fait part sans retard aux parents. En outre et selon la gravité des faits, des mesures d'exclusion peuvent être envisagées.
- Des objets personnels de valeur sont formellement interdits. Saint-Ghislain Sports n'est pas responsable en cas de vol ou de détérioration des bijoux.
- En aucun cas l'activité ne peut être considérée comme une garderie.

Mesures d'ordre et discipline :

- Elles sont proportionnelles à la gravité des faits et à leurs antécédents éventuels, en cas de non-respect du présent règlement, elles sont consignées et signifiées aux parents qui prendront les mesures adéquates.
- En cas de récidive et/ou de comportement dangereux, l'enfant peut être exclu définitivement de l'activité, sans aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature.
- Il est **interdit de prendre des photos et de filmer** les enfants au sein du bassin de natation et depuis la cafétéria.

Passage au niveau supérieur :

- Le diplôme en fin de cycle évalue le savoir et le savoir-faire de l'enfant. Le moniteur décidera ou non du passage de cycle de l'enfant.

Dispositions particulières :

- Saint-Ghislain Sports se réserve le droit de faire des photos lors des cours afin de promouvoir le sport...
- Saint-Ghislain Sports s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données.